



Association « Loi 1901 »

ASEB-AM : 61, chemin du Plan 06410 BIOT (France) Tél : 06 60 09 01 14

Déclarée à la Sous-préfecture de Grasse sous le N°W06-1000 888
Membre Adhérent du GADSECA

Compte- rendu de nos actions durant le 2^{ème} trimestre 2024

LES ALGUES VERT FLUO

Durant l'hiver, 6 ou 7 orages violents avaient fait évacuer en mer Méditerranée toutes les pollutions de la Brague et ses affluents. Enfin, les eaux avaient retrouvé un aspect naturel.....

Mais depuis environ le 10 mai 2024, les eaux de la Brague se tapissent de plus en plus d'algues vert fluo. Il s'agit de Cyanobactéries à croissance exponentielle formant des amas de filaments appelés aussi « fleurs d'eau » qui s'agglutinent ensemble en surface sous forme de tapis d'algues vert fluo.

La cause : les rejets des stations d'épuration de la Bouillide et de Châteauneuf de Grasse insuffisamment purifiés alimentant les cyanobactéries en nutriments, l'arrivée de la chaleur et un dérèglement climatique certain. Malgré de multiples interventions de l'ASEB-AM auprès des diverses administrations s'occupant de l'état sanitaire des eaux des cours d'eau, il y a eu peu de réactions améliorant ces dernières. Pourtant, n'oublions pas que les eaux usées polluées vont directement dans les nappes phréatiques. Or, ces dernières sont nos réserves d'eau à consommation humaine..... Quelles applications des lois sur la protection de l'EAU sont prises par l'administration de l'Etat ?

Pourtant, les cyanobactéries, quand elles se décomposent, dégagent entre autres, un gaz (l'hydrogène sulfuré H₂S à l'odeur d'œuf pourri) toxique et même mortel pour les faunes aquatiques et terrestres, y compris les grands mammifères quand ils la consomment où la respirent. Au cours des baignades et sans que les algues soient en décomposition, les toxines peuvent agir principalement sur la peau et les muqueuses. Mais en cas d'ingestion d'une tasse ou d'une gorgée d'eau, ces toxines affectent gravement le foie et le système nerveux.

Quelles seraient les mesures à prendre rapidement par précaution :

- Interdire la baignade et les jeux aquatiques
- Ne pas utiliser cette eau pour l'arrosage d'un potager
- Ne pas consommer le poisson pêché
- Empêcher les animaux domestiques (les chiens) d'accéder aux points d'eau pour s'abreuver

Petite précision : faire bouillir l'eau n'est absolument pas efficace pour éliminer les toxiques ou toxines produites par les cyanobactéries

Comment limiter la prolifération des cyanobactéries ?

Par des mesures de bon sens puisqu'il suffit de tarir tous les nutriments et les pollutions pour que toutes sortes d'algues disparaissent. Voici plusieurs solutions :

- Limiter l'eutrophisation par une meilleure gestion des eaux usées par le lagunage. C'est une technique reposant sur un principe simple : reproduire les mécanismes que la nature met en place pour purifier l'eau. Il s'agit de créer des milieux humides appelés lagunes, dans lesquels on déverse les eaux usées pour qu'elles soient naturellement filtrées et purifiées.
- Supprimer totalement le phosphore dans la composition des lessives, dans tous les produits d'entretien, les savons et produits cosmétiques
- Revoir l'agriculture intensive qui est une des principales ressources d'azote par la fertilisation des sols
- Mettre en place les traitements préconisés par l'OMS : pour éliminer les différentes sortes de toxines et cyanobactéries d'origine fécale, équiper les stations d'épuration de filtres utilisant la technique de l'osmose inverse et/ou le charbon actif. Cela s'avère efficace
- Aggrandir les stations d'épuration trop petites en les équipant des techniques qui permettent de réutiliser une partie des eaux usées afin d'arroser quelques espaces verts et les golfs

Il faut se rappeler que depuis près de 50 ans, la commune de BIOT reçoit toutes les pollutions des communes environnantes, sans discontinuer :

- Celles des décharges du Jas de Madame et du vallon de la Glacière de Villeneuve-Loubet
- Celles du centre de tri de déchets du quartier Saint Pierre d'Antibes polluant le vallon des Horts
- Celles du centre de tir des balles de plomb d'Antibes polluant la Valmasque
- Les ruissellements des eaux pluviales de l'immense terrain imperméabilisé par tassement d'Open Sky à Valbonne aggravant les inondations de la plaine à Biot
- Pollution à Sophia Antipolis où, il y a 12 ans, une entreprise a déversé dans la Valmasque 3 tonnes d'acide trichlo-iso-cyanurique sec, le plus concentré qu'il soit (soit 750 kg de cyanure !). Malgré tout ce temps, ce produit continue de polluer les berges en surface et le sol imbibé en profondeur. L'ASEB-AM avait déposé plainte à l'époque.

Il serait temps que les autres communes reçoivent des entreprises polluantes sur leur territoire !!

ENSEIGNEMENT

Le 23 mai 2024, Francine Bégou-Pierini a tenu une conférence sur le thème « LES POLLUTIONS DE L'EAU ET LEURS CONSEQUENCES » auprès de la classe de 1^{ère} du lycée Horticole d'Antibes. Les 26 élèves et les 2 enseignants ont apprécié les arguments expliqués et les documents exposés. Un RV est déjà pris pour l'an prochain avec une classe de terminale en supplément.

LES SOUFFLEURS D'AVENIR

Les 25 et 26 mai 2024, durant la manifestation des souffleurs d'avenir, Philippe Petitjean a organisé et documenté, durant le 25 mai, une conférence tenue par PERMALAB et financée par L'ASEB-AM, l'association GEO-SITES, et la Municipalité que nous remercions. L'invitation et la documentation vous avaient été adressées à l'époque.

Durant le dimanche 26 mai, une autre conférence s'était tenue le matin et, l'après-midi, s'était déroulée une table ronde sur le thème des « ressources en eau », animée par Philippe Petitjean.

Notre stand bénéficiait de la présentation des 10 panneaux de la zone humide du CEN-PACA que nous remercions. Nous présentions également nos archives photos et documents tenus depuis des dizaines d'années.

MERCEDES

Il ne s'agit pas de la célèbre marque allemande de voitures mais d'une infirmière impliquée qui, de janvier à fin juin 2014, présente, régulièrement dans le hall d'entrée du collège du Rouret, une sculpture « Ile des mégots » (environ 10 000 mégots ramassés dans le centre commercial de Saint Philippe par Francine).

Avec ses arguments d'infirmière, elle sensibilise les élèves à la dangerosité du tabac sur la santé et répond à leurs questions. S'y ajoute, sur des panneaux, toute la législation qui réglemente juridiquement le fait de projeter au sol, en terrain public comme en terrain privé, un mégot, même éteint. Cela est formellement interdit par la loi de 4^{ème} classe, article R-634-2 du code pénal. Le contrevenant est passible d'une amende de 135 à 1 000 euros selon où l'on se trouve en France. A savoir qu'un mégot pollue 500 litres d'eau douce ou salée et est souvent responsable de beaucoup de feux de forêts.

Les fumeurs se permettent de jeter leurs mégots négligemment sur le sol, en toute impunité, même devant des cendriers prévus à cet effet sur la place du centre commercial de Saint philippe. Une caméra reliée à la police permet d'enregistrer et verbaliser immédiatement l'infraction.

L'ASEB-AM PRESENTERA L'INTEGRALITE DU DOSSIER « ALGUES VERT FLUO » ET SES ACTIVITES PENDANT LA FETE DES ASSOCIATIONS LE DIMANCHE 1^{er} SEPTEMBRE 2024 SUR LA PLACE ELOI MONOD ;